

Par monts et par vaux

Mesurer un arbre

Quand on se trouve en présence d'un bel arbre, on essaie souvent d'en apprécier les dimensions. Si on demande à plusieurs personnes d'évaluer d'un coup d'œil sa hauteur, on risque d'obtenir des réponses très variées : l'une dira 20 mètres, une autre 30 mètres, ... A qui se fier ? Comme il ne peut être question de grimper à la cime pour vérification, des méthodes à base de géométrie simple et d'un peu de bricolage donneront un résultat plus fiable.

Un arbre ne se mesure pas au centimètre près : l'unité employée est le mètre. Lorsqu'il s'agit d'arbustes – moins de 10 m le plus souvent – l'appréciation à vue d'œil n'est pas source d'importantes erreurs. La difficulté, elle est pour les grands arbres !

Cependant, il est possible de réaliser la mesure de la hauteur sans quitter le sol : pour cela un bâton de mesure connue (1 ou 2 m) ou pour les personnes qui connaissent la longueur moyenne de leur pas, le nombre de pas comptés. Comment procéder ?

Fabriquer le petit instrument suivant : dans un morceau de carton rigide découper soigneusement un carré d'au moins 15 cm de côté (un peu plus grand c'est encore mieux) et le couper en deux suivant une diagonale (fig 1). Conserver le triangle BAC et faire un petit trou près de A pour y passer un clou ou une ficelle. En tenant le clou (ou la ficelle) le carton doit pouvoir osciller librement : vérifier que le côté BC s'arrête en position horizontale (fig 2)

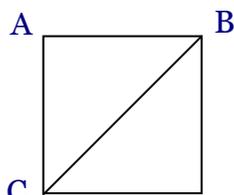


Fig 1

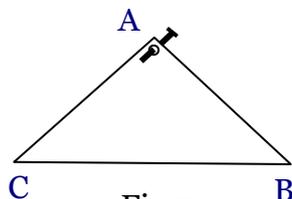


Fig 2

L'observateur face à l'arbre va tenir le triangle comme précédemment et placer un œil juste derrière l'angle B de façon à ce que B et A soient confondus avec l'axe de visée (B doit exactement cacher A).

Si le prolongement de cette visée aboutit au-dessus de la cime de l'arbre, se rapprocher un peu du tronc. Au contraire, si cette visée se poursuit en dessous de la cime, reculer jusqu'à ce que la visée selon BA coïncide avec le sommet de l'arbre (fig 3). Attention à ce que BC soit toujours bien horizontal. Rester à la même place et cette fois viser selon BC et repérer sur l'arbre le point où se prolonge cette visée (voir fig 3, point D). La longueur DS (du point D au sol S) est facile à évaluer, étant petite (de l'ordre de 1 à 2 m).

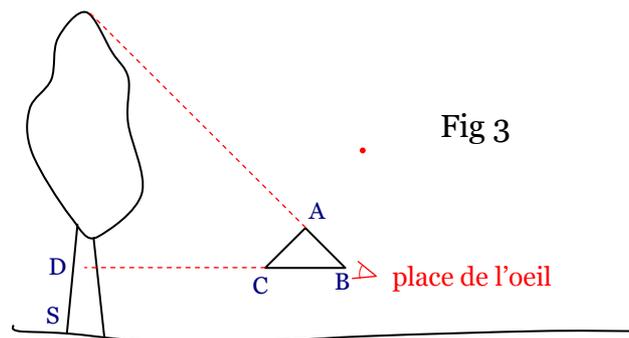


Fig 3

Mesurer la distance entre l'observateur (en B) et le tronc. Y ajouter la mesure entre D et S. Cette addition donne la hauteur de l'arbre. La précision n'est pas énorme mais reste satisfaisante si le travail a été réalisé avec soin. Pour vérification, recommencer la mesure.

Remarque : le procédé ne s'applique que si l'on peut accéder au tronc et si la cime est visible du lieu de visée (difficile pour les arbres à large ramure).

Enfin, une donnée essentielle pour apprécier l'évolution d'un arbre au cours des années : le pourtour, ou circonférence, du tronc. A l'aide d'un mètre ruban ou d'une corde que l'on mesure ensuite, elle doit être réalisée à 1,30 m au-dessus du sol, au centimètre près. La méthode n'est pas valable pour un arbre à tronc se divisant dès le sol. Voilà une activité qui peut occuper grands et petits pendant quelque temps !

J.C. S.

EN CE TEMPS-LA : Jean-André Loir-Mongazon. (Suite)

Il achète, comme bien national, le presbytère de Juigné-sur-Loire ainsi que d'autres terres sur cette commune.



III. Office de tourisme de Brissac

Les correspondances qu'il entretient avec les autorités départementales montrent son souhait de servir de relais entre des directives parfois dogmatiques et une vision locale plus pragmatique. Cette modération s'exprime dans de nombreuses lettres où, après un paragraphe expliquant au département que tout va bien, arrive une liste parfois conséquente de problèmes sociaux.

En 1798, il se marie avec Rose Ogereau, fille du propriétaire de la Perchardière, propriétaire terrien à St-Domingue, avant d'acheter en 1800 une charge de notaire à Juigné-sur-Loire. Il porte le projet de levée entre Juigné et Blaison.

A l'avènement de Napoléon Bonaparte, J-A Loir-Mongazon se rallie tout de suite à ce nouvel élan de changement. Il devient maire de Juigné en 1803, il relance son projet de levée mais se heurte aux refus répétés du préfet !

Il reporte son énergie sur les installations portuaires de Juigné et développe la viticulture dans sa commune. Avec un tel soutien local, Napoléon est plébiscité à Juigné.

Mais la période euphorique vis-à-vis de l'empereur fait place à un mécontentement de plus en plus conséquent. Le financement des différentes guerres épuise les économies personnelles en augmentant les impôts mais c'est surtout la politique de conscription massive des

jeunes qui détourne définitivement les familles françaises de l'Empereur. Rappelons que les guerres napoléoniennes tuèrent 2,5 millions de personnes dont un million de Français.

La chute de l'Empereur met J-A Loir-Mongazon en difficulté mais il est sauvé par le retour de l'Île d'Elbe. Ses harangues n'en sont que plus enflammées et ce positionnement excessif sera sanctionné à la Restauration.

Il est arrêté en 1815, condamné et emprisonné. Ses nombreuses relations agissent pour sa libération qui interviendra en 1818. Il revient sur Juigné et à l'âge de 56 ans reprend sa fonction de notaire.

Il meurt en 1828. Malgré de nombreuses demandes, le clergé n'accepte pas un service religieux à un ancien curé jureur, démissionnaire puis révolutionnaire.

Sa veuve Rose Ogereau, âgée de 62 ans, épouse en 1838 Amant Camus âgé de 31 ans.

Certains connaissent le nom de Mongazon par le lycée d'Angers qui a pris le nom de son fondateur : Urbain Loir-Mongazon. Ce dernier est un cousin de notre Jean-André ; ils se croiseront lors de leurs études au grand séminaire mais Urbain reste un fidèle au roi et au clergé¹. Leurs chemins s'opposent mais composent, tous les deux, notre histoire commune. D.O.

¹ Pour ces raisons et après avoir démontré ses qualités d'éducateur, l'évêque d'Angers lui demande en 1834 de construire le petit séminaire d'Angers, futur lycée Mongazon.

EN CE TEMPS-LA : la seigneurie

Pendant plusieurs mois, nous publierons un cycle d'articles sur l'organisation de la société sous l'ancien régime qui répond au principe fondamental hérité de la féodalité : **nulle terre sans seigneur**.

Une petite exception doit être faite à ce principe, pour les alleux puisque ce sont des terres franches. Le village des Alleuds, proche de Blaison, tient son nom de cette notion qu'il ne dépendait pas, aux origines, d'un seigneur.

La seigneurie est donc basée sur le principe féodal : « **je te sers, tu me protèges** » qui avait été mis en place pendant une période de grands troubles dus aux invasions, quand la France n'était pas encore la France. « Je suis ton vassal et tu es mon suzerain ».

Prenons un exemple pour la maison de Jouralem. Le suzerain suprême est le roi, un de ses vassaux est le duc ou comte¹ d'Anjou, le vassal de celui-ci est le seigneur de Blaison et baron de Chemellier (suivant les familles

en place, il est quelquefois seigneur de Mirebeau ou de la Guerche (près de Martigné-Briant) ou sieur de Rais). Celui-ci a plusieurs vassaux qui détiennent des fiefs : le sieur de Sazé, de Chement, de la Barberie, des Granges, etc... Le sieur de Chement a quelques vassaux mais il a surtout, sous son autorité, des censitaires² dont le sieur de Jouralem.

La seigneurie existe aussi bien en ville qu'en campagne et concerne les trois ordres de la société : clergé, noblesse et peuple (ou tiers-état). Elle porte sur les terres.

Le seigneur peut être un homme ou une femme, un ecclésiastique ou un laïc, un individu ou une communauté.

Les seigneuries et les droits qui s'y rattachent sont des **objets commerciaux** : elles font l'objet de vente, de loyer, d'achat. OO (à suivre)

¹ suivant les périodes.

² explication de ce terme et de biens d'autres dans un article ultérieur